Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230227-2023-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE TRANSITION ECOLOGIQUE

Demande de subvention pour la création d'un réseau de chaleur sur les quartiers Bâtes-Tabelionne

N°BC2023-015

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**20**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme DEPONDT	

L'an 2023, le 27 février à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 février 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY)

Étaient excusés :
Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a adopté le Plan Climat Air Energie Territorial, le 21 novembre 2022. Ce document décrit la stratégie de transition énergétique du territoire et les actions pour

y parvenir. La création de réseaux de chaleur majoritairement alimenté par énergies renouvelables est la solution envisagée en secteur d'habitat dense.
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a ainsi mené, en 2021, avec le concours de l'Agence de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), une étude de faisabilité sur les quartiers « Les Bâtes – La Tabelionne », à Dreux et Vernouillet. L'étude a conclu à la faisabilité d'un réseau de chaleur desservant 2 589 équivalent-logements, d'une longueur totale de 7,6 km et d'une puissance de 15 MW.
L'étude de faisabilité préconise également la poursuite du projet sous la forme d'une délégation de service public.
En l'attente de l'étude de maîtrise d'œuvre et du forage qui seront réalisés par le délégataire de service public, le scenario de production de chaleur par biomasse et gaz, est provisoirement retenu.

Après actualisation en comité de pilotage du 12 décembre 2022, le plan de financement prévisionnel se présente actuellement comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
		Financeur	**Montant**	**Taux**
Production de chaleur (chaufferie)	7 458 658 €	ADEME (fonds Chaleur)	5 150 386 €	30 %
		DSIL	1 000 000 €	6 %
Distribution	9 709 296 €	Fonds vert	1 000 000 €	6 %
		CEE	2 754 327 €	16 %
		Concessionnaire	7 263 241 €	42 %
TOTAL	**17 167 954 €**	**TOTAL**	**17 167 954 €**	

La construction d'un réseau de chaleur est éligible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du fonds vert. Au regard de la temporalité imposée par ces dispositifs, les demandes de subventions doivent intervenir avant la fin du mois de février.

VU le code général des collectivités territoriales
VU le 11° de la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire
VU l'avis favorable du comité pilotage de l'étude de faisabilité réuni le 12 décembre 2022
VU l'avis favorable de l'ADEME sur les résultats de l'étude de faisabilité, lors du comité de pilotage précité

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au plan de financement prévisionnel présenté ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention au titre du fonds vert à hauteur de 1M € ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 1M €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 13 mars 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13/03/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Jérôme DEPONDT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément